

Officiel

Compte-rendu du Conseil Municipal du 09 janvier 2014

L'an deux mil quatorze, le neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. AUBY Bernard, Vice-Président du Conseil Général, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 décembre 2013.

PRÉSENTS :

Maire : M. AUBY Bernard.

Adjoints : M. BERNON Michel, M. GUITTARD Pascal, M. DELIGNE Philippe, Mme DESNOUS Françoise, Mme ROCHE Michèle.

Conseillers Municipaux : M. BERGER Michel, Mme BRETHENOUX Christiane, M. BRESSOULALY Pierre, Mme PEZIN Joëlle, Mme ACHERIAUX Corinne, M. LARNE Michel, Mlle PLANCHE Frédérique, M. BLANCHARD Gilles, M. BOISSAT Christian, Mlle TRIGO Sylvia, M. NEUVY Flavien, Mme CHALUS Jocelyne, M. OLIVAIN Thierry, M. OLEON Maurice.

PROCURATIONS : Mme MICHY Marlène à Mme DESNOUS Françoise, Mme LANDRY Claudette à Mme BRETHENOUX Christiane, M. DAVID Bruno à M. AUBY Bernard, Mme VACHER Valérie à Mme ACHERIAUX Corinne, M. COMBES Nicolas à M. BERNON Michel, M. DUARTE Alonso à M. NEUVY Flavien.

ABSENTS : Mme COURET Charlette, M. FRANCISCO Serge, Mme DERMAIN Annette.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mlle TRIGO Sylvia.

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 20

procurations : 6

votants : 26

absents : 3

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS

- Acte a été pris des marchés publics suivants :
 - ✓ Fournitures – Fournitures administratives et de bureau – 2014/2015 : Entreprise BUREAU SERVICE – estimé à 15 000 € TTC/an suivant le volume des achats.
 - ✓ Travaux – Fourniture et pose d'une main-courante au complexe sportif Jean-Marie Bellime : Entreprise BARRETO clôture 25 723,57 € TTC.
 - ✓ Fournitures – Achat d'un broyeur à végétaux : Entreprise LAURENT – 16 744 € TTC.
- Acte a été pris des décisions sur les formations mutualisées suivantes :
Afin d'en réduire le coût, 2 formations ont été mutualisées par convention entre plusieurs communes « Le Projet Educatif Territorial – Comment l'élaborer et le mettre en œuvre ? » 2 093 € TTC porté par la Commune de Cébazat et « Certiphyto – applicateurs opérationnels » pour obtenir le certificat individuel des produits phytopharmaceutiques 1 200 € porté par la Commune de Gerzat.

TRAVAUX

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES RUE DES FAUVETTES

L'enfouissement du réseau de communications électroniques rue des Fauvettes a été approuvé, À L'UNANIMITÉ, avec une participation de la Commune fixée à 2 144,67 € TTC. Une convention sera signée avec Numéricâble pour ces travaux.

HABITAT

ZAC « LES TROIS FÉES » : VENTE DE TERRAIN À L'OPHIS

Afin de permettre à l'OPHIS, aménageur de la ZAC « Les Trois Fées » de poursuivre sa mission, accord a été donné, À LA MAJORITÉ, par 21 voix pour et 5 voix contre (M. NEUVY, Mme CHALUS, M. OLIVAIN, M. OLEON et par procuration M. DUARTE), pour la vente par la Ville à l'OPHIS de la parcelle AH 59 moyennant la somme de 6 192 €.

FINANCES

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2014 : DEMANDE DE SUBVENTION

Rendu nécessaire par l'ouverture d'une classe de maternelle supplémentaire à la rentrée de septembre 2013/2014, le projet d'extension de l'école maternelle Pierre et Marie Curie ainsi que son plan prévisionnel de financement ont été approuvés, À L'UNANIMITÉ. Ce projet comprend la démolition de la classe préfabriquée actuelle, la création de 2 salles de classe, d'une bibliothèque/salle de réunion et d'un bloc sanitaires pour un coût total estimé à 420 000 € TTC. Des subventions seront sollicitées à hauteur de 105 000 €, auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014, soit un taux de 30 % du montant HT de l'opération et à hauteur de 87 500 €, auprès du Département, au titre du contrat territorial de développement durable, soit un taux de 25 %. Lesdits travaux seront réalisés sur les années 2014 et 2015.

TARIFS ATELIERS CIRQUE

Ont été adoptés, À L'UNANIMITÉ, les tarifs des stages de la compagnie en résidence, le Cirque Bang Bang, comme suit :

- ✓ stage de jonglage, manipulation d'objets du 10 au 12 mars 2014, pour un groupe d'enfants de 9 à 12 ans, le matin de 09h00 à 12h00 : enfant résidant à Cébazat 10 €, hors Cébazat : 15 €,
- ✓ stage pluridisciplinaire : trapèze, équilibre sur fil, acrobatie, jonglage du 28 au 30 avril 2014 pour 2 groupes d'enfants : 8/10 ans pour des séances le matin de 09h30 à 12h00 et 11/15 ans pour des séances l'après-midi de 14h00 à 16h30 : enfant résidant à Cébazat 15 €, hors Cébazat 20 €.

CONVENTION DE TRANSFERT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT « LES CÔTES »

Les termes de la convention à passer avec l'Association Syndicale lotissement « Les Côtes » pour le transfert du réseau d'éclairage public à la Commune ont été approuvés, À L'UNANIMITÉ, et Monsieur le Maire a été autorisé à la signer.

MANDATS SPÉCIAUX

Mme F. DESNOUS, Adjointe et M. B. AUBY, Maire ont reçu mandat spécial pour les rencontres des comités de jumelage avec la Ville de Gerstetten des 16 et 17 novembre 2013. A ce titre, a été autorisé, À LA MAJORITÉ, par 23 voix pour (M. le Maire et Mme DESNOUS ne prenant pas part au vote) et 1 abstention (M. OLIVAIN), le remboursement des frais réels pour un montant total de 462 €.

DONS D'ŒUVRES D'ART

Suite à l'exposition présentée par les artistes Michel COMPTE et Mad PAULET, du 04 au 20 octobre 2013, a été accepté, À L'UNANIMITÉ, le don à la Ville de 2 sculptures bois et métal estimées à 140 € et 110 € de Michel COMPTE.

BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

A été approuvée, À LA MAJORITÉ, par 21 voix pour et 5 abstentions (M. NEUVY, Mme CHALUS, M. OLIVAIN, M. OLEON et par procuration M. DUARTE), la décision modificative n°2 simplifiée du budget principal 2013 de la Commune pour prendre en compte les dispositions du décret d'application relatif aux conditions d'affiliation des élus locaux au régime général de la sécurité sociale, comme suit :

| FONCTIONNEMENT | | | |
|--|------------|----------|---|
| DÉPENSES | | RECETTES | |
| - Chapitre 012-charges de personnel et frais assimilés | | | |
| 64111-Rémunération principale | - 10 000 € | | |
| - Chapitre 65-Autres charges de gestion courante. | | | |
| 6534-Cotisations de sécurité sociale-part patronale | + 10 000 € | | |
| TOTAL | 0 | TOTAL | 0 |

PERSONNEL

TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de procéder au remplacement de départs en retraite, 2 postes ont été modifiés au tableau des effectifs :

Services Techniques :

1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe remplacé par 1 adjoint technique de 2^{nde} classe (supprimé en séance du Conseil Municipal du 27/06/13).

Ecoles :

1 adjoint technique principal de 2^{nde} classe remplacé par 1 adjoint technique de 2^{nde} classe.

La mise à jour du tableau des effectifs a été modifiée en conséquence, À L'UNANIMITÉ, à compter du 1^{er} février 2014.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONVENTION ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX

Acte a été pris, À L'UNANIMITÉ, de la décision du Conseil d'Administration de l'APA de n'être plus en mesure d'assurer l'activité fourrière pour les Communes dépassant les 30 animaux par an, par manque de place. Les démarches seront entreprises pour retrouver un organisme de gestion de fourrière animale du 1^{er} avril au 31 décembre 2014.

FOURRIÈRE ANIMALE - GROUPEMENT DE COMMANDES

Afin d'optimiser les dépenses liées à la capture, au transport d'animaux et à la gestion de la fourrière animale, a été acceptée, À L'UNANIMITÉ, l'adhésion de la Ville au groupement de commandes entre plusieurs collectivités du Puy-de-Dôme proposé par la Ville de Clermont-Ferrand pour un marché prévu sur une durée de 2 ans maximum, à compter du 1^{er} janvier 2015.

CIMETIERE - SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE

Lors de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon entamée en 2006, des concessions de soldats morts pour la France ont été recensées. A la demande du comité du Souvenir Français, il a été décidé, À L'UNANIMITÉ, lorsque la procédure aura été menée à son terme, de regrouper les restes mortels dans un ossuaire affecté à perpétuité aux soldats morts pour la France. Cette concession dûment identifiée sera entretenue par la Ville.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h 00.

Le Maire,

La Secrétaire,

Bernard AUBY

Sylvia TRIGO